

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV SOFRAGI**  
**Action D : FR0000030140**

CYBELE ASSET MANAGEMENT, Société de gestion de la SICAV SOFRAGI, vous informe de la modification suivante sur votre SICAV :

- **Augmentation du pourcentage d'exposition aux pays émergents à 25% de l'actif net** qui pourra concerner l'ensemble des classes d'actifs (*contre 20% maximum précédemment*).

L'évolution de cette exposition est non significative en termes d'impact sur le profil de rendement/risque de votre investissement et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Cette modification, qui ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entre en vigueur à compter du **24 mai 2024**.

Les documents réglementaires de cette SICAV sont disponibles, sur simple demande auprès de la société de gestion : CYBELE ASSET MANAGEMENT, 37 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris, et sur son site internet <https://www.cybele-am.com/> que nous vous invitons à consulter.

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clés (DIC) de la SICAV dans laquelle vous investissez ou allez investir.